Olonzac
EN MINERVOIS

PROCES-VERBAL de la séance du Conseil Municipal du 07/08/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le sept août à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire sous la présidence de M. Luc LOUIS, Maire.

Etaient présents : *L. LOUIS, JY DUFAUD, MJ. FOUQUET, JA. PUJOL, C. VORDY, C. BESSIEUX, N. ALBIGES, M. MAYNADIER, B. ORTIZ, N. PECH, J. MOLIERE, A. MOLINA, N. HEREDIA et R. KERKHOF ;*

Nombre de conseillers en exercice : *19*

Présents : *14*

Absent : *G. NICKLES*

Pouvoir : *B. FALCOU a donné pouvoir à MJ. FOUQUET ; L. DEPAUW a donné procuration à N. ALBIGES, A. REMY a donné procuration à N. PECH. et S. SAMPIETRO a donné pouvoir à J.MOLIERE ;*

Secrétaire de séance : *MJ. FOUQUET*

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 05 juin 2025 et des décisions du Maire

1° Délégation de pouvoir accordée à M. le Maire pour la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements des opérations de création des réseaux d'eaux usées de Fontaigous et de l'aménagement urbain de la Promenade

Le lancement au second semestre 2025 des opérations de création des réseaux d'eaux usées de la zone de Fontaigous et de l'aménagement urbain de la Promenade nécessite de revoir la délégation de pouvoir de Monsieur le Maire qui limite la capacité d'emprunt à hauteur de 250.000 €.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à la réalisation des emprunts nécessaires destinés au financement des opérations de Fontaigous et de la requalification de l'espace public de la Promenade. **Voté à l'unanimité.**

2° DM5 portant décision d'emprunt au budget EAU/ASSAINISSEMENT pour le financement des réseaux d'assainissement sur la zone Fontaigous à Olonzac

Monsieur le Maire propose d'apporter les aménagements, ci-après, à la décision modificative au Budget EAU ET ASSAINISSEMENT.

1) SECTION INVESTISSEMENT :

Désignation	Dépenses d'Investissement en €		Recettes d'Investissement en €	
	Diminution crédits	Augmentation crédits	Diminution crédits	Augmentation crédits
Article 21532 RESEAU-ASSAINISSEMENT	519167			
EMPRUNT Article 1641				519 167

Il est proposé au Conseil Municipal de voter cette décision modificative n°5. **Voté à l'unanimité.**

3° Réalisation d'un Contrat de Prêt Transformation Ecologique d'un montant total de 519 167,00 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement des réseaux d'assainissement sur la zone Fontaigous à Olonzac.

Pour le financement de cette opération le maire est invité à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé d'une ligne de prêt pour un montant total de 519 167 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

-Ligne du Prêt : Transformation Ecologique

-Montant : 519 16,007 euros

-Durée de la phase de préfinancement : 0 à 3 mois

-Durée d'amortissement : 40 ans

-Index : Livret A

-Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 0,5% -

Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA -

Amortissement : Déduit

-Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt : autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation

-Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

-Typologie Gissler : 1A

-Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire, à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.) **Voté à l'unanimité.**

4° Réalisation d'un Contrat de Prêt PRU PVD d'un montant total de 1 029 067,00 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement de l'aménagement urbain du centre-ville, allées des Tonneliers et Général De Gaulle à Olonzac.

Pour le financement de cette opération le maire est invité à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé d'une ligne de prêt pour un montant total de 1 029 067 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

-Ligne du Prêt : PRU PVD

-Montant : 1 029 067,0 Euros

-Durée de la phase de préfinancement : 3 à 16 mois

-Durée d'amortissement : 30 ans

-Périodicité des échéances : trimestrielle,

-Index : Livret A

-Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 0,6%

-Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA

-Amortissement : prioritaire.

-Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt : autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation

-Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

-Typologie Gissler : 1A

-Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

Il est proposé au Conseil Municipal** d'autoriser Monsieur **le Maire, à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.
Vote à l'unanimité.

5° Conventionnement avec Hérault Energies portant aménagement de la promenade et du boulevard Victor Hugo

Dans le cadre du projet de l'aménagement urbain de la Promenade, l'intervention d'Hérault Energies pour les réseaux secs est formalisée par conventionnement :

Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante le projet de convention :

Estimation des dépenses de l'opération TTC (honoraires, études et travaux) s'élève à :

Travaux d'électricité	114 140,00 €
Travaux d'éclairage public	9 815,00 €
Travaux de télécommunication	61 182,00 €
TOTAL	**185 137,00 €**

Le financement de l'opération peut être envisagé comme suit :

Financement maximum d'Hérault Energies (fonds propres et/ou financeurs)	78 509,75 €
La TVA sera directement récupérée par HE (travaux d'électricité et d'éclairage public)	19 070,00 €
Dépense prévisionnelle de la Collectivité	**87 557,25 €**

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les dispositions de la convention à intervenir avec Hérault Energies telles que présentées précédemment. **Voté à l'unanimité.**

Questions diverses :

1) Présentation des plans des travaux des allées de la Promenade.

Monsieur le Maire, Luc LOUIS, a levé la séance du Conseil Municipal à 19h15.

Vu la validation du présent P.V. par la Secrétaire de séance, Mme Marie-Josée FOUQUET.

Olonzac, le 08 août 2025.

MAIRIE 34210 OLONZAC

Le Maire,

Luc LOUIS.